

La situation de la protection en France est très alarmante. Malgré la bonne volonté et le dévouement généreux de nombreux professionnels, le système est à bout de souffle :

- Plus de 26 % des SDF sont issus de la protection de l'enfance en particulier des jeunes majeurs d'à peine 18 ans.
- Dans bon nombre de départements, il est noté une forte augmentation des placements d'enfants et en particulier de bébés directement dès la maternité. (voir dernier rapport de l'ONPE intitulé penser petit – mars 2019)
- Les placements sont souvent des mesures de protection qui ont des effets collatéraux parfois plus destructeurs que le danger dont on souhaite protéger l'enfant. Les situations de maltraitances institutionnelles dans des pouponnières, des foyers et des familles d'accueil sont loin d'être marginales. Autrement dit, les réponses protectrices sont encore trop souvent autant voir parfois plus maltraitantes que la maltraitance, les carences et les négligences subies par l'enfant en danger dans son milieu familial.

Ce constat ne met pas du tout en accusation les professionnels qui sont en grande majorité très généreux, dévoués et eux-mêmes en souffrance au travail. Il met en cause des représentations erronées, un manque de vision et un système qui doit être repensé à la lumière des données les plus récentes concernant le développement de l'enfant. Cela exige une rénovation des approches et des modes de management.

La protection de l'enfance est le premier budget des départements. Les résultats sont loin d'être la hauteur de l'investissement. Les surcoûts sur le moyen et long terme des effets destructeurs sur le plan humain des failles du système sont complètement sous évalués.

La souffrance des bénéficiaires de la protection de l'enfance, enfants et parents n'est pas suffisamment écoutée. Une « Parole libérée » sera nécessaire dans ce secteur aussi ! On ne reconstruira pas un système de protection de l'enfance pertinent sans s'appuyer sur une alliance avec les familles (enfants et parents).

L'attente d'une approche réellement innovante en protection de l'enfance rejoint des fortes aspirations des enfants, des parents et des professionnels de terrain.

En 2004, Aire de famille a créé le premier centre parental en France qui accueille dès la vie prénatale, dans des situations de grande détresse, le bébé avec ses deux parents et permet un travail éducatif intensif alliant soutien à la parentalité et à la conjugalité.

Dans ce type de dispositif à rebrousse-poil des approches classiques, d'emblée, nous sommes dans un décloisonnement et une transversalité qui ont des vertus très émancipatrices pour les familles et au plus grand bénéfice des enfants !

Le centre parental tel qu'il a été développé par Aire de famille commence à essaimer à travers la fédération nationale des centres parentaux et de la formation dispensée par Aire de famille (400 professionnels formés dans 15 départements, y compris la Réunion) représente cette révolution nécessaire -c'est à dire ce changement de point de vue.

La loi de réforme de la protection de l'enfance de mars 2016 a donné un statut légal au centre parental dans le CASF en s'inspirant de l'expérience d'Aire de famille. Cette reconnaissance incarne le cœur même de l'esprit de la loi : se fonder sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans un centre parental, cet intérêt supérieur de l'enfant est d'autant plus au fondement du dispositif de protection de l'enfant qu'il est basé sur une alliance entre le couple parental et les professionnels. Il permet d'instaurer une prévention précoce prévenante et protectrice. Dans bien des cas, l'accueil d'un bébé en situation de danger dans un centre parental avec son père et sa mère

s'est avéré bien plus protecteur et favorable à sa santé psychique et physique qu'un placement en pouponnière.

Le centre parental est une porte étroite **qui traite la question de la bien-traitance de l'enfant à la racine** et d'emblée de manière transversale !

Le concept de centre parental est très dynamisant et stimulant pour les professionnels et les familles. Cependant, sa mise en place nécessite impérativement un travail intensif et exigeant de formation des équipes pour transmettre l'esprit et l'éthique d'Aire de famille sur le plan du management et des pratiques professionnelles.

Pour que cette innovation ne se corrompe pas, ne soit pas dévoyée, il nous paraît indispensable de mettre en place un processus de labellisation garantissant la qualité et stimulant la créativité singulière de chaque centre parental.

Il nous paraît indispensable que l'Etat soutienne concrètement le travail d'Aire de famille et aide les départements qui souhaitent s'engager dans cette innovation.

Brigitte Chatoney et Frédéric Van der Borght

www.airedefamille.org